



## Mimi c'est fini

### Premiers résultats de la politique sociale : bilan "mimitigé"

### Remboursement des frais de transport en commun :

FO LCL remet la loi sur les rails

# La rentrée "déclasse" ?

### Jours de congé pour maladie ou hospitalisation d'un enfant handicapé

LCL Antilles surfe sur la banque des Caraïbes

Rappel de rentrée

Chantiers de rentrée



## MIMI, C'EST FINI ! (OU PRESQUE)

Arrivé le 4 avril 2016 à la tête de LCL, après plus de 7 ans sans trop de réflexion sur la stratégie à mener, nous serons bientôt libérés délivrés du roi des « cost killers » puisqu'il devrait tirer sa révérence en fin d'année.

Alors, « on sait ce que l'on perd mais pas ce que l'on gagne » allez-vous nous dire.

Mais côté social, il sera difficile de faire pire, et pour cause ! Durant son règne, « Mimi » a :

- réduit l'effectif de 2.800 personnes (- 13,5%)
- réduit la masse salariale de 62 millions en rythme annuel
- fermé 5 centres de relation clients
- réduit le nombre d'agences de 1900 à 1400 (- 500 soit - 26%)
- demandé la restitution des 6 centres de vacances du CSEC

Si toutes les économies réalisées ont permis d'afficher de bons résultats financiers, cela n'a pas été sans conséquences ni pour les salariés ni pour les clients. Par exemple, la part de marché de LCL en banque principale des clients majeurs Particuliers a baissé de 0,4 points (6,5%) depuis 2016 et n'est plus qu'à 5,8% à fin 2022.

Avec l'arrivée d'un nouveau ou d'une nouvelle DG en 2024, on peut se mettre à rêver et espérer des jours meilleurs ... L'avenir nous le dira.

## PREMIERS RÉSULTATS DE LA POLITIQUE SOCIALE 2023 : BILAN « MIMITIGÉ »

**Ruptures de période d'essai** : 40% sont à l'initiative du salarié et donc 60% à l'initiative de LCL. Erreur de casting ? Profils trop éloignés du milieu bancaire ? Manque d'accompagnement ? Conditions de travail dégradées ? Toujours est-il, qu'au vu de l'inflation des ruptures, on ne peut pas dire que les plans d'actions, mis en œuvre depuis plusieurs années afin de mieux intégrer les nouveaux embauchés, portent leurs fruits !

**Démissions** : Même si leur nombre est en forte baisse, le taux de démission devrait rester à un niveau élevé en 2023 chez LCL. En 2022, ce taux était de 5,7% contre 4,7% à l'AFB, soit 21% plus élevé, malgré les dires de la direction.

**Embauches** : Alors que la direction se vante de recevoir 90.000 CV qui prouverait que LCL est attractif, force est pourtant de constater que les embauches sont moins nombreuses.

Depuis mai 2022, « via DA » a permis de recruter 650 salariés, soit environ 20% des embauches, ce qui est plus qu'honorable. Mais la direction constate un tassement ces derniers mois.

|                   | A fin juin 2022 | A fin juin 2023 | 2023 vs 2022 |
|-------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Ruptures en cours | 275             | 444             | + 61%        |
| Démissions        | 514             | 350             | - 32%        |
| Embauches CDI     | 915             | 873             | - 4,6%       |

Ces dernières années ont été marquées par une direction des ressources humaines sous la coupe de la direction commerciale. C'est ainsi que beaucoup de salariés ont rencontré des problèmes d'application de lois ou d'accords collectifs. FO LCL espère que l'arrivée du nouveau DRH et d'un nouveau DG fasse que la ligne RH retrouve l'importance qu'elle doit avoir et ainsi apaiser un climat social actuellement explosif.

Pour rappel, au CSEC du 10 mai dernier, vos élus ont exercé leur droit d'alerte pour risque grave sur la santé des salariés. L'expert mandaté devrait présenter son rapport dans les prochaines semaines.

## REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN :

### **FO LCL** REMET LA LOI SUR LES RAILS

La loi oblige tout employeur à prendre en charge 50% du prix des abonnements souscrits et utilisés par un salarié pour se rendre de son lieu de résidence habituelle à son lieu de travail au moyen de transports publics (50% dans le privé - 75% dans le public depuis le 1er septembre 2023), et ce, **quelle que soit la distance entre son domicile et son lieu de travail**.

Pourtant, chez LCL, il arrive que la direction refuse d'octroyer cette participation financière jugeant le domicile trop éloigné du lieu de travail.

Après plusieurs mois à batailler, **FO LCL** a porté le sujet au CSEC et a obtenu, non sans mal, la réponse suivante : « **LCL appliquera la loi** ». Que ne faut-il pas faire pour simplement faire appliquer nos droits !



## JOURS DE CONGÉ POUR MALADIE OU HOSPITALISATION D'UN ENFANT HANDICAPÉ

Le DRH a indiqué que ces 2 jours/an peuvent être pris en demi journées.

Pour tout savoir sur les congés accordés pour événements familiaux et les absences pour enfants malades, rendez-vous sur fo-lcl.fr, rubrique « Congés ».

## LCL ANTILLES SURFE SUR LA BANQUE DES CARAÏBES

La banque des Caraïbes arrête ses activités bancaires sauf la distribution de crédits. Elle a informé ses 14.000 clients Particuliers et 400 Professionnels de la fermeture des comptes en novembre et du partenariat noué avec LCL qui leur propose une offre privilégiée de bienvenue. Afin d'absorber cette vague d'ouvertures de comptes, que **FO LCL** espère puissante, 6 recrutements (intérimaires ou CDD) ont été effectués. 1 CDI, provenant de la BDC, a été embauché pour renforcer les équipes. Une EER classique est à réaliser. Les engagements ne sont pas transférés sauf à effectuer un rachat de prêt. **FO LCL** souhaite une belle réussite à cette opération qui renforcerait la présence de LCL aux Antilles et qui amenuiserait un peu la disparition de LCL en Guyane.



## RAPPEL DE RENTRÉE

**FO LCL** vous rappelle qu'un salarié est en droit de refuser un changement de métier, qu'il s'agisse d'une promotion ou d'une « rétrogradation » (sauf dans le cadre d'une sanction disciplinaire), sans avoir à se justifier. Il ne peut être sanctionné pour ce refus.

Ainsi, selon l'accord AFB relatif aux métiers repères, révisé en mars 2023 (disponible sur fo-lcl.fr) et à la jurisprudence LCL, un conseiller (métiers du client Part ou du Pro selon le cas) peut, par exemple, légitimement refuser un poste de RA ou de DA (métiers de l'animation et de la responsabilité d'unité commerciale) et inversement.

Tout changement de métier doit être effectué sous forme de proposition et non par nomination, contrairement à ce que pratique pourtant trop souvent LCL. Alors, avant de signer, renseignez-vous auprès d'un représentant **FO LCL**.

## CHANTIERS DE RENTRÉE

Lors des dernières élections professionnelles, vous avez fait le choix de redonner la représentativité (+ de 10% des voix) à **FO LCL**, à la CFDT et au SNB, sésame impératif pour pouvoir s'asseoir à la table des négociations. Les prochaines porteront sur le télétravail, l'égalité professionnelle, les rémunérations et avantages sociaux.

**FO LCL** aura à cœur d'y porter vos revendications et vous remercie de votre confiance.

Au niveau de Crédit Agricole SA, nous retrouvons les 3 mêmes syndicats représentatifs (**FO**, CFDT et SNB) qui ont négocié et signé un nouvel accord relatif à l'emploi des personnes handicapées couvrant la période 2023-2025.

Sur ce sujet, LCL affiche un des taux d'emploi parmi les meilleurs du groupe (7,06% contre 5,53% en moyenne).

Cependant, il existe des disparités importantes selon les régions : 10,24% sur le siège, 9,86% en GSO, 8,26% en Nord-Ouest mais seulement 2,44 % aux Antilles et 4,87% sur GPNO.



Délégation Nationale **FO LCL**  
Immeuble Garonne - BC 401-11  
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
☎ 01 42 95 12 05 / 06  
✉ fo\_delegation-nationale@lcl.fr

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



Site fo-lcl.fr

2/2